



LES MESURES DU JAPON POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME

La menace grandissante du terrorisme international

La menace du terrorisme international connaît une croissance rapide. Ces dernières années ont vu l'émergence de nouvelles formes de terrorisme, notamment un « terrorisme endogène », où des individus des pays développés perpétuent des attaques ciblant leurs compatriotes, ainsi qu'une forme de terrorisme dite du « loup solitaire » dans laquelle les terroristes ne sont affiliés à aucune organisation terroriste. D'autre part, la communauté internationale, y compris le Japon, doit faire face à un large éventail de menaces en rapport avec le terrorisme international telles que la participation de combattants terroristes étrangers (CTE) aux organisations terroristes internationales, ou les bénéfices obtenus par l'intermédiaire du trafic d'armes ou de drogues et de l'enlèvement contre rançon qui alimentent le financement du terrorisme.

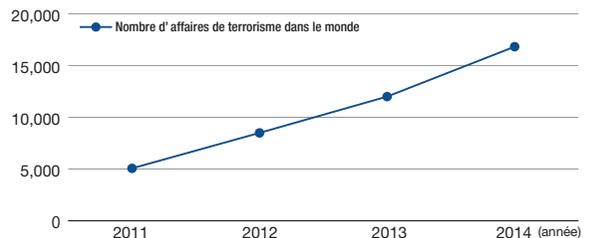
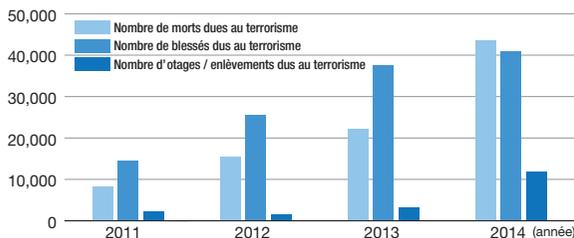
Le Japon, qui accueillera les Jeux olympiques et paralympiques à Tokyo en 2020 doit, en particulier, se montrer ferme face à la menace d'un terrorisme international qui ne connaît pas de frontières.

Principaux attentats terroristes récents



Augmentation des attentats terroristes internationaux

En 2014, le nombre d'attaques terroristes, le nombre de victimes et de blessés dus au terrorisme, ainsi que le nombre d'enlèvements et de prises d'otages ont augmenté par rapport à l'année précédente de respectivement 40 %, 96 %, 9 % et 253 %. Si l'on considère le nombre d'attaques terroristes par pays, on constate que ce sont l'Irak, le Pakistan, l'Afghanistan, l'Inde, le Nigéria et la Syrie qui en comptent le plus.



Principaux attentats terroristes ayant entraîné la mort de ressortissants japonais

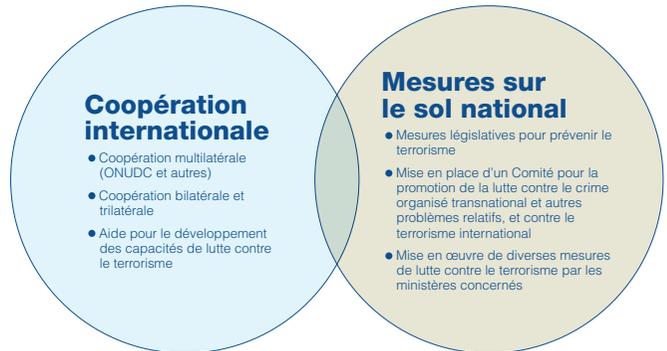
- Attentats à la bombe à Bali, Indonésie (oct. 2002, oct. 2005)
- Prise en otage et assassinat d'un ressortissant japonais en Irak (oct. 2004)
- Attentats terroristes coordonnés à Mumbai, Inde (nov. 2008)
- Attaque d'une raffinerie de gaz naturel en Algérie (janv. 2013)
- Assassinat d'otages japonais en Syrie (jan./fév. 2015)
- Attaque du Musée national du Bardo en Tunisie (mars 2015)

Intensification des efforts pour prévenir et éradiquer le terrorisme par une collaboration étroite avec la communauté internationale

Le terrorisme ne peut être justifié par aucune raison et doit être fermement condamné. La communauté internationale doit s'unir dans de nombreux domaines et doit continuer à prendre des mesures durables sur le long terme pour prévenir et éradiquer le terrorisme.

Le Japon a exprimé sa ferme condamnation du terrorisme en de nombreuses occasions telles que le Sommet du G7 ou la réunion ministérielle plénière du Forum global de la lutte contre le terrorisme. En outre, pour empêcher les pays en développement de devenir un terreau pour le terrorisme, le Japon a fourni son aide pour le développement des capacités de lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie.

Les mesures du Japon pour lutter contre le terrorisme



Les 3 piliers de la politique extérieure du Japon pour répondre au terrorisme

Le Japon est en train de mettre en place diverses mesures de lutte contre le terrorisme selon « Les 3 piliers de la politique étrangère du Japon » qui a été formulée en 2015 pour répondre aux attentats terroristes impliquant le meurtre de ressortissants japonais. Ces mesures consistent en 1. Renforcer les mesures de lutte contre le terrorisme, 2. Renforcer la diplomatie en faveur de la stabilité et de la prospérité au Moyen-Orient, et 3. Aide pour construire des sociétés résilientes face à la radicalisation.

Renforcer les mesures de lutte contre le terrorisme

- Aide pour le développement des capacités de lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient, dans la région Africaine et en Asie
- Application et renforcement de manière ferme du cadre législatif international (dont la RCSNU 2178)
- Renforcement des cadres multi/bilatéraux pour la lutte contre le terrorisme
- Renforcement des mesures de sécurité pour les ressortissants japonais à l'étranger

Renforcer la diplomatie en faveur de la stabilité et de la prospérité au Moyen-Orient

- Déployer une diplomatie proactive au Moyen-Orient
- Aide de 200 millions de dollars US + élargissement de l'aide humanitaire
- Aide en faveur de la stabilité économique/sociale régionale nécessaire à la promotion de la croissance économique

Aide pour créer des sociétés résilientes à la radicalisation

- Mettre en pratique le concept de « La meilleure voie est celle du juste milieu » (réalisation d'une société active et stable)
- Multiplier les échanges interpersonnels (y compris en invitant des leaders religieux)
- Coordination avec l'ASEAN (promotion de la modération, etc.)

2001

- Attentats du 11 septembre (sept. 2001)

2005

- Attentat à la bombe de Bali (oct. 2005)

2008

- Attaques terroristes coordonnées à Mumbai, Inde (nov. 2008)

La coopération internationale du Japon dans la lutte contre le terrorisme

Coopération multilatérale (ONU/DC et autres)

Les Nations unies (ONU) jouent un rôle crucial dans la promotion des mesures de lutte contre le terrorisme par la communauté internationale, et mènent des initiatives variées basées sur les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONU/DC) joue par exemple un rôle phare pour répondre aux problèmes croissants de la drogue, du crime et du terrorisme dans le monde. Le groupe Lyon/Rome du G7 mène des activités telles que l'évaluation de la menace terroriste ou du crime organisé et procède à des échanges d'information et d'expériences. En outre, en tant que membre du Forum global de la lutte contre le terrorisme (FGCT), le Japon participe activement au partage des meilleures pratiques et des expériences, aux discussions sur la coordination de l'aide au développement des capacités de lutte contre le terrorisme, et à des ateliers de lutte contre le terrorisme.

Coopération bilatérale et trilatérale

Le Japon prend activement part à des consultations bilatérales et trilatérales en matière de lutte contre le terrorisme, notamment avec les États-Unis et l'Australie, avec l'Angleterre, avec la Chine et la République de Corée, avec la Russie, avec l'Inde et avec l'Algérie. Le Japon a créé un poste d'ambassadeur en charge de la coopération pour la lutte contre le terrorisme international au Ministère des Affaires étrangères en 2002, et des fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères, de l'Agence nationale de la police, du Bureau de recherche et de renseignement du Cabinet, et l'Agence d'investigation de sécurité publique participent à ces consultations bilatérales et trilatérales de lutte contre le terrorisme.

Aide au renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme

L'existence de pays ayant de faibles capacités de lutte contre le terrorisme a un impact mondial. Ceci montre la nécessité pour la communauté internationale d'aider de tels pays à améliorer leurs capacités de lutte contre le terrorisme. Le Japon fournit divers types d'aides aux pays du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Asie via son APD et divers autres moyens tels que l'envoi d'experts, l'organisation d'ateliers et de séminaires, ainsi que le don d'équipements, en coopération stratégique avec l'ONU/DC.

Envoi d'experts	Séminaires/ateliers	Formations	Contributions en équipement	Contribution aux systèmes internationaux
<ul style="list-style-type: none">● Coopération douanière● Non-prolifération/Contrôle de l'export● Coopération policière et judiciaire	<ul style="list-style-type: none">● Contrôle de l'immigration● Sécurité aérienne● Sécurité maritime & portuaire	<ul style="list-style-type: none">● Lutte contre le financement du terrorisme● Lutte contre le terrorisme NRBC● Accords internationaux sur la prévention du terrorisme		

« La meilleure voie est celle du juste milieu » — Le Japon a un rôle majeur à jouer.

Extrait du discours du Premier ministre Shinzo Abe sur sa politique au Moyen-Orient (janvier 2015, Égypte)

En ce moment toute mon attention se porte sur l'idée de « Khair Al-Umuri Ausatoha », soit « La meilleure voie est celle du juste milieu », qui représente votre sagesse ancestrale. Laissez-moi encore une fois la citer : Khair Al-Umuri Ausatoha. En donnant une place importante à la tradition et en valorisant la modération, le Japon et le Moyen-Orient partagent des points communs dans leur approche fondamentale de la vie. (...) Je rends hommage à vos efforts pour chercher avant toute chose à stabiliser les moyens d'existence de votre peuple en choisissant non pas l'extrémisme, mais le gradualisme. Le monde sera réellement heureux quand le Moyen-Orient aura accompli cet énorme pas, en cherchant la tolérance plutôt que la haine et en chérissant la modération.

2009

- Attentat suicide visant le responsable de la lutte antiterroriste en Arabie Saoudite (août 2009)

2013

- Attaque d'une raffinerie de gaz naturel en Algérie (janv. 2013)
- Attentat à la bombe du marathon de Boston (avril 2013)

Mesures de lutte contre le terrorisme sur le territoire national

Formulation d'un Plan d'action et promotion de mesures législatives pour prévenir le terrorisme

Le Japon a formulé un Plan d'action et pris des mesures législatives pour lutter contre le terrorisme tout en renforçant les cadres juridiques internationaux dans ce domaine.

Mise en œuvre de diverses mesures de lutte contre le terrorisme par les ministères concernés

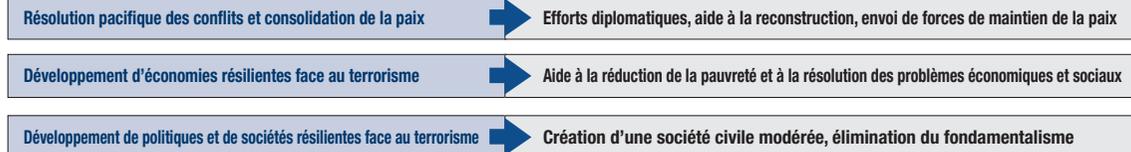
Chaque ministère concerné met en œuvre respectivement des mesures de lutte contre le terrorisme. En outre, un Comité pour la promotion de la lutte contre le crime transnational organisé et autres problèmes relatifs et contre le terrorisme international a été établi dans le Cabinet du gouvernement japonais afin de faciliter le partage d'informations et pour améliorer la coordination entre les entités concernées.

Organes gouvernementaux	Exemples de mesures de lutte contre le terrorisme
Secrétariat du Cabinet	Coordination globale, collecte de renseignements, échanges, intégration et analyse
Agence nationale de la police	Collecte et analyse de renseignements, investigation concernant les affaires de terroristes, réponse au terrorisme, mesures de sécurité concernant les installations clés, échange d'informations avec les agences étrangères de renseignement et d'application de la loi
Ministère de la Justice	Renforcement de la sécurité, prévention de l'entrée de terroristes sur le territoire
Agence d'investigation de sécurité publique	Collecte et analyse de renseignements, échange d'informations avec les agences étrangères de renseignement et d'application de la loi
Ministère des Affaires étrangères	Collecte et analyse de renseignements, coopération pour la lutte contre le terrorisme, signature d'accords internationaux relatifs, gel des avoirs terroristes conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, aide au développement des capacités
Ministère des Finances	Prévention des trafics illégaux liée au terrorisme, gel des avoirs terroristes conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies
Ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales	Mesure de lutte contre le terrorisme NBC (Nucléaire, Biologique et Chimique)
Ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie	Gel des avoirs terroristes, mesures de lutte contre le terrorisme NBC
Ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme	Mesures de sécurité dans les transports publics, les installations clés, les infrastructures ferroviaires, routières, maritimes, portuaires et aériennes
Garde côtière du Japon	Collecte et analyse de renseignements, investigation sur les affaires de terrorisme maritime, réponse au terrorisme maritime, prévention de l'entrée de terroristes sur le territoire, mesures de sécurité dans les installations clés
Ministère de la Défense	Réponse aux actes terroristes majeurs, mesures de lutte contre les cyberattaques

S'attaquer aux racines du terrorisme

Des mesures s'attaquant aux racines mêmes du terrorisme, telles que la résolution pacifique des conflits, la construction d'une paix durable et la création d'économies et de politiques fortes face au terrorisme sont essentielles pour l'éradiquer. Le Japon coopère par exemple techniquement avec l'Afghanistan dans le secteur de l'agriculture afin de l'aider à faire la transition de la culture du pavot, qui constitue l'une des sources financières des talibans, vers d'autres produits. En Asie du Sud-Est, le Japon soutient le développement de sociétés résilientes face au terrorisme, par des formations à la sécurité aérienne, des séminaires sur le contrôle de l'immigration et des formations pour les fonctionnaires des douanes.

Ces mesures sont destinées à éliminer les facteurs d'instabilité tels que les conflits, la pauvreté et la mauvaise gouvernance afin de contribuer finalement à la paix et la stabilité internationale.



2015

- Assassinat d'otages japonais en Syrie (jan./fév. 2015)
- Attaque du Musée national du Bardo en Tunisie (mars 2015)
- Attentats de Paris (janv., nov. 2015)
- Fusillade de San Bernardino, Californie, États-Unis (déc. 2015)

2016

- Fusillade et attentat à la bombe à Jakarta, Indonésie (janv. 2016)
- Attentats de Bruxelles, Belgique (mars 2016)

Initiatives en matière de lutte contre le terrorisme

Conventions et protocoles liés à la prévention du terrorisme

L'ONU et les autres organisations internationales ont formulé jusqu'à aujourd'hui 13 conventions liées à la prévention du terrorisme dont trois ont débouché sur l'adoption de protocoles modifiés. Jusqu'à 2016, le Japon a signé les 13 conventions et protocoles ci-dessous.

Ces conventions et protocoles ont pour but de construire un cadre pour la coopération internationale afin de garantir que les personnes suspectées de commettre des actes de terrorisme international seront en définitive poursuivies et punies dans les pays concernés.

Date de signature par le Japon	Nom de la convention/du protocole
26/05/1970	Convention sur les crimes et délits commis à bord des avions
19/04/1971	Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs
12/06/1974	Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile
08/06/1987	Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques
08/06/1987	Convention internationale contre la prise d'otages
28/10/1988	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
26/09/1997	Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection
24/04/1998	Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, faite à Montréal le 23 septembre 1971
24/04/1998	Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de la navigation maritime
24/04/1998	Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental
16/11/2001	Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif
11/06/2002	Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme
03/08/2007	Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire

Le financement du terrorisme – Les liens entre le terrorisme et le crime organisé transnational

Le crime organisé transnational est devenu mondial et son lien avec le terrorisme constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationale. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour lutter contre le problème du financement du terrorisme en empêchant les terroristes de profiter du crime organisé transnational, tel que le trafic de drogue ou le trafic d'êtres humains, etc.

Le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent désigne le traitement des capitaux criminels pour dissimuler leur origine illégale. Le crime organisé transnational constituant une menace pour la communauté internationale, le Japon doit coopérer avec cette dernière pour lutter contre lui, l'éradiquer et promouvoir des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent.

- GAFI : Le Groupe d'action financière (GAFI) est une organisation indépendante intergouvernementale établie en 1989 pour définir des normes et promouvoir des mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à un niveau international.
- GAP : Le Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux (GAP) a été inauguré officiellement en 1997. Le GAP encourage ses membres à réviser leur système juridique conformément aux normes internationales de LBC/FT et à s'attaquer à toutes les déficiences présentant un risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme pour le système financier international.

Glossaire des termes de la lutte contre le terrorisme

LEV

(Lutte contre l'Extrémisme Violent)

Il existe un besoin en mesures de lutte contre les idéologies extrémistes violentes telles que celle prônée par l'EIL (l'État Islamique en Irak et au Levant) ou par Al-Qaeda et qui encouragent le terrorisme. Le secrétaire général des Nations unies a annoncé un Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent en décembre 2015, et appelle les États membres à agir. Le Sommet des dirigeants sur la lutte contre l'EIL et l'extrémisme violent a été organisé aux États-Unis le 29 septembre 2015 avec la participation des leaders de plus de 100 pays, 20 entités multilatérales et 120 organisations de la société civile et du secteur privé.

CTE

(Combattants Terroristes Étrangers)

CTE désigne les ressortissants étrangers s'engageant dans des activités terroristes et des combats dans des régions et pays en guerre autres que les leurs. Il existe une menace croissante que ces CTE organisent ou réalisent des actes de terrorisme ou facilitent la radicalisation des jeunes après leur retour dans leurs pays d'origine.

ONU DC

(Office des Nations unies contre la drogue et le crime)

L'ONU DC est un organe leader dans la lutte contre la drogue, le crime organisé transnational et le terrorisme. Établi en 1997 par une fusion entre le Programme de contrôle international des drogues et le Centre pour la prévention internationale du crime des Nations unies, l'ONU DC opère dans toutes les régions du monde grâce à un vaste réseau de bureaux sur le terrain.

CCT

(Comité Contre le Terrorisme)

Ce comité a été établi par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations unies et agit sous l'égide du Conseil de sécurité. Composé de membres du Conseil de sécurité, son rôle est de superviser l'état de mise en œuvre des mesures de lutte contre le terrorisme par les pays membres des Nations unies.

FGCT

(Forum global de lutte contre le terrorisme)

Proposé par les États-Unis comme un nouveau cadre multilatéral de lutte contre le terrorisme, le FGCT sert de lieu où les responsables de l'élaboration des politiques de lutte contre le terrorisme et les responsables de leur application peuvent 1) partager leurs expériences, connaissances et bonnes pratiques, et 2) mener un développement des capacités dans des domaines tels que l'État de droit, le contrôle des frontières et la lutte contre l'extrémisme violent. Son organisation est constituée d'un comité de coordination, de groupes de travail thématiques et régionaux, et d'une unité administrative.

Terrorisme NBCR

Ce terme désigne le terrorisme utilisant des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. Selon les caractéristiques des substances dangereuses utilisées, le terrorisme NBCR peut causer des dommages et des symptômes graves différant totalement de ceux causés par des bombes conventionnelles.

